

■ Comptes enregistrés individuels

Qu'est-ce qu'un REER, un FERR, un CELI et un CELIAPP?

Un REER est un régime enregistré d'épargne-retraite (il existe également des REER de conjoint).

Un FERR est un fonds enregistré de revenu de retraite (il existe également des FERR de conjoint).

Comptes immobilisés :

- CRI (compte de retraite immobilisé)
- FRV (fonds de revenu viager)
- FRRRI (fonds de revenu de retraite immobilisé)
- FERR réglementaire (fonds enregistré de revenu de retraite réglementaire)

Un CELIAPP est un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété qui vous permet d'investir et d'effectuer des retraits pour l'achat d'une habitation admissible d'une manière fiscalement avantageuse.

Un CELI est un compte d'épargne libre d'impôt qui vous permet d'investir et de faire des retraits d'une manière fiscalement avantageuse tout au long de votre vie.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Les frais liés à vos comptes sont indiqués dans la Convention de compte d'Edward Jones. Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien : <https://www.edwardjones.ca/ca-fr/divulgations/conventions-de-compte>.

Comment votre conseiller en investissement est-il rémunéré?

La succursale de votre conseiller en investissement reçoit un crédit de profits et pertes pour la totalité des frais liés au compte enregistré moins les frais de fiducie. En conséquence, cela influe positivement sur l'admissibilité de votre conseiller en investissement à une prime. Votre conseiller en investissement reçoit aussi une partie des commissions et d'autres frais provenant du placement des actifs du compte. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller en investissement reçoit.